



FC Saint-Cyprien Latour
Tournoi international Gilberte Peralta
23-24 mai 2015



REGLEMENT SPORTIF U11-U13

ARTICLE 1

Le tournoi se déroulera sur 2 niveaux de compétition :

U11 joueurs nés 2004 - 2005

U13 joueurs nés 2002 - 2003

Chaque équipe participante devra présenter un maximum : 12 joueurs et 3 dirigeants.

Aucune dérogation sur l'effectif ne sera accordée.

ARTICLE 2

Toutes les équipes devront se présenter **AU COMPLET** à l'Organisation au plus tard **le samedi 23 mai 2015 ENTRE 11H45 ET 12H00.**

ARTICLE 3

INFORMATIONS

16 équipes présentes par catégorie.

Stade municipal de Latour Bas-Erne.

Tournoi ouvert à toutes les équipes affiliées à une fédération de football.

Equipes composées pour les U 11 et U 13 de 8 joueurs et 4 remplaçants à présenter en début de tournoi.

Tous les matches U 11 & U13 se dérouleront à 8 contre 8.

Tous les matches se joueront sous le contrôle d'arbitres seul maître du temps et des décisions.

Tous les matches commenceront au même moment.

Le samedi après-midi sera consacré aux matchs de poules.

Phase finale le dimanche.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue du tournoi.

Buvette, sandwiches, confiseries et boissons fraîches seront en vente sur place.

Un stand de premiers secours sera présent sur place.

ARTICLE 4

DEROULEMENT DU TOURNOI

Les équipes inscrites, au nombre de 16 (par catégorie), seront réparties en 4 poules de 4 suivant un tirage au sort qui aura lieu début avril 2015.

Formule championnat sur deux jours.

Les matchs auront lieu le dimanche toute la journée.

Suite à cette première phase, les équipes seront reversées dans 4 nouvelles poules en fonction de leur classement au premier tour. Les 2 premiers de chaque poule joueront dans les poules pour les places 1 à 8.

Les 3^{ème} et 4^{ème} seront versés dans deux nouvelles poules de 4 équipes pour le tableau de 9 à 16.

Une ½ finale croisée aura lieu entre les deux premiers des poules du tableau de 1 à 8.

Pour les autres équipes, elles joueront leur match de classement (4^{ème} contre 4^{ème}, 3^{ème} contre 3^{ème}, ...)

Toutes les équipes sont assurées de jouer 7 matches durant les deux jours de tournoi.

ARTICLE 5

Le classement se fera par points :

3 points match gagné

2 points match nul avec au moins 2 buts inscrits par équipe (Exemple 2-2 ; 3-3)

1 point match nul (0-0 et 1-1)

0 point défaite

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue des 3 premiers matches, prise en compte de/du :

- la meilleure différence de buts
- la meilleure attaque
- résultat contre l'équipe à égalité.
- la moyenne de buts particulière (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués)
- Sinon, pour départager => 3 tirs au but

ARTICLE 6

Toutes les rencontres se joueront en 1 période de 15 minutes.

ARTICLE 7

Les arbitres seront des jeunes du club et des arbitres du FC Saint-Cyprien Latour.

Toutes les rencontres seront dirigées par 1 arbitre officiel.

L'arbitrage sera celui en vigueur à la FFF. S'agissant d'un tournoi, les sanctions concernant les fautes graves (exclusion, comportement des dirigeants et joueurs sur et hors du terrain...) seront prises sur le champ par le Comité Directeur.

ARTICLE 8

SANCTIONS :

Carton jaune = le joueur devra quitter le terrain de jeu immédiatement, laissant son équipe en infériorité numérique pendant une durée de 2 minutes. Il pourra ensuite réintégrer l'équipe.

Carton rouge = le joueur devra quitter le terrain de jeu immédiatement, laissant son équipe en infériorité numérique jusqu'à la fin du match. Il ne pourra pas être remplacé. Suspension de un match à toute la durée du tournoi selon la gravité de la faute.

ARTICLE 9

Une feuille de match sera établie pour chaque équipe et sera valable pour la durée du tournoi. Le dirigeant devra y inscrire : numéro, nom, prénom, date de naissance et n° de licence de chaque joueur.

Les numéros seront fixes durant tout le tournoi.

Cette feuille, les licences et cartes d'identité devront être remises au secrétariat du tournoi avant la première rencontre. Les licences seront rendues à la remise des trophées.

Toute fraude constatée dans la composition de l'équipe sera sanctionnée sévèrement et pourra aller jusqu'au déclassement de l'équipe concernée.

ARTICLE 10

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match, seront autorisés à rentrer et sortir en cours de jeu.

Les joueurs remplacés pourront à nouveau entrer sur le terrain.

ARTICLE 11

Les équipes devront se présenter à proximité de leur terrain au moins 5 minutes avant le début de leur rencontre.

Une équipe ne présentant pas au complet à l'heure prévue de son match, se verra sanctionnée d'un score de forfait pour ce match.

ARTICLE 12

HORS-JEU

Pour les U 11, le hors-jeu sera d'application dans la zone des 13 mètres.

Pour les U 13, le hors-jeu sera d'application à partir de la ligne médiane.

ARTICLE 13

LES GARDIENS

Il est interdit pour le gardien de prendre le ballon à la main sur les passes en retrait du pied.

Il est interdit au gardien de dégager le ballon de volée.

Il est interdit au gardien de dégager le ballon au pied en le faisant rebondir devant lui.

ARTICLE 14

Chaque club est tenu d'apporter au moins deux jeux de maillots numérotés et de couleurs différentes (ou chasubles).

Si avant de commencer, l'arbitre juge que les maillots ne diffèrent guère, l'équipe mentionnée en second dans le calendrier sera obligée de changer.

Tous les maillots doivent être correctement numérotés et les numéros doivent correspondre à la feuille de match.

ARTICLE 15

Les protège-tibias sont obligatoires.

ARTICLE 16

Les équipes doivent se munir de leurs ballons d'échauffement.

ARTICLE 17

TOUTES les équipes ont l'obligation de prendre avec elles suffisamment de fanions afin d'effectuer l'échange avant chaque rencontre.

ARTICLE 18

L'accès aux terrains est STRICTEMENT RESERVE aux joueurs et éducateurs (pendant la durée de leur rencontre). Les parents devront donc rester à l'extérieur des terrains.

ARTICLE 19

Interdiction de fumer en présence des enfants, sur les terrains mais aussi en dehors des terrains. A cet effet, un espace fumeur sera mis à disposition avec des cendriers afin de respecter à la fois la propreté des sites (pas de mégots jetés par terre), la sécurité (prévenir le risque d'incendie), et la santé des participants. On ne fume pas en présence des enfants !

ARTICLE 20

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

En cas de blessure ou accident, chaque participant devra être couvert par sa propre assurance en responsabilité civile. Il sera garant de son propre état de santé pour la pratique du football lors du tournoi. A noter qu'un stand de premiers secours sera présent sur place si besoin.

Tous les clubs doivent avoir assuré leurs joueurs et dirigeants sur et hors du terrain. Le F.C.S.C.L. n'est pas responsable des dommages ou pertes des participants, comme la perte d'objets personnels (par le vol ou d'autres circonstances) ou des blessures.

Le club organisateur n'est pas non plus responsable des mesures prises par les pouvoirs publics ou des supports tels que les grèves, annulations...

L'organisation décline toute responsabilité pour tout dommage subi ou causé par les participants lors de la compétition.

ARTICLE 21

En cas de dégradations de leur fait, les participants au tournoi sont responsables de leurs actes et tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics, privés ainsi que le matériel.

ARTICLE 22

Chaque participant devra respecter toutes les consignes données par les organisateurs et se soumettre aux règles élémentaires de respect et de droit commun sous peine d'exclusion et sans dédommagement de la part des organisateurs du tournoi.

ARTICLE 23

Les clubs participants auront toujours le droit de se pouvoir en appel devant le District des décisions prises par la Commission d'organisation, restant entendu que tous les cas concernant la discipline sont de la compétence des juridictions de la Ligue.

ARTICLE 24

Le Comité Directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, si besoin est.

Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure.

ARTICLE 25

Un passeport du « Footballeur éco-responsable » sera remis à chaque joueur au début du tournoi. Ceux-ci devront se rendre sur les différents stands et ateliers, munis de leur passeport, afin de le faire valider après avoir bénéficié des enseignements thématiques proposés par les intervenants (santé, environnement, respect des règles de vie, arbitrage, tolérance, solidarité...).

Un trophée viendra récompenser l'équipe la plus éco-responsable à l'issue du tournoi.

... et une valeur essentielle :
le RESPECT
« Sois foot et joue dans les règles ! »



Club engagé dans le Programme Educatif Fédéral



cuisinella®
Des cuisines qui donnent envie.